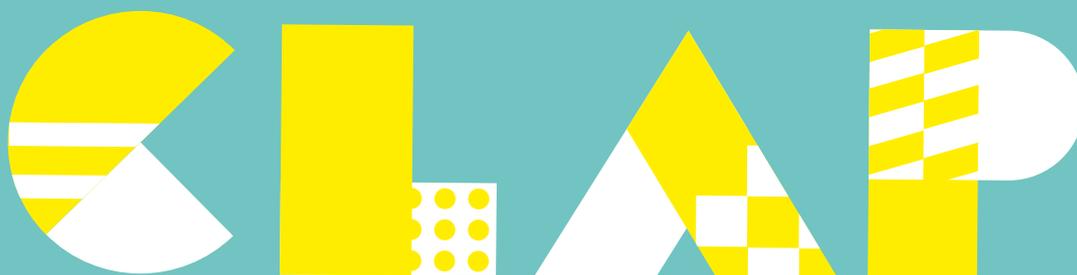


# Vos projets peuvent compter sur



## CLAP, l'aide au projet des 16/25 ans

### LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CLAP

Le CLAP, Comité local d'aide aux projets, est un dispositif initié par la Ville de Nantes et développé en partenariat avec les associations.

Le CLAP soutient les initiatives des jeunes Nantais et se décline selon la nature de leurs projets :

- > Les projets tremplins ou ayant vocation à transformer le territoire : projets culturels, sportifs, de développement durable.
- > Les projets de solidarité internationale.

Le CLAP s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans (révolus) habitant à Nantes.

### LA CHARTE DU CLAP

Le CLAP porte les valeurs suivantes :

- > Valeurs républicaines et citoyennes.
- > Diversité, mixité, laïcité, égalité.
- > Respect de la dignité humaine.
- > Apprentissage des responsabilités.
- > Engagement social.
- > Autonomie.
- > Construction de l'individu.

Les projets déposés doivent respecter ces valeurs. Ils doivent présenter une dimension d'intérêt général et respecter les lois et règlements en vigueur.

# LES RÈGLES D'ATTRIBUTION DU CLAP

## Article 1 – Objectifs

La Ville de Nantes souhaite encourager et favoriser les initiatives des jeunes Nantais pour :

- > les projets tremplins ou ayant vocation à transformer le territoire : projets culturels, sportifs, de développement durable...,
- > la solidarité internationale pour des projets à caractère solidaire, dans les domaines suivants : droits humains, égalité femmes-hommes, secteur médical, scolaire, périscolaire, agricole, social, environnemental, économique ou culturel. Ces projets sont construits dans des pays en développement avec des partenaires locaux et impliquent une mission dans le pays de destination.

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du CLAP.

## Article 2 – Conditions d' éligibilité

### Critères de recevabilité d'un dossier

- > Le porteur de projet doit avoir entre 16 et 25 ans.
- > Le porteur (physique ou moral) de projet doit avoir une adresse nantaise. Les projets sont individuels ou collectifs, sous forme associative ou non.
- > Si la demande est présentée par un groupe ou par une jeune association, un membre du groupe assure le rôle de représentant, et est identifié comme responsable du collectif. À ce titre, il reçoit les convocations et perçoit la bourse au nom du groupe s'il est lauréat.
- > Le ou les candidats doivent s'engager personnellement dans la préparation et l'élaboration de l'action pour laquelle ils déposent une candidature.
- > **Pour les projets à l'international**, les candidats doivent avoir suivi ou être inscrits à une formation, ou suivre un accompagnement à la solidarité internationale. L'objectif est d'appréhender les enjeux de l'interculturalité et de la coopération internationale.
- > Le projet a un impact sur le territoire nantais et ses habitants. Pour les projets de mobilité internationale, un retour sur le territoire est obligatoire.
- > Les projets doivent comporter une part significative de cofinancement.
- > L'achat d'équipement n'est pas financé sauf l'achat de matériaux pour la création (décors, costumes).
- > Les porteurs d'un projet financé par le CLAP peuvent déposer une seule autre demande pour un nouveau projet dans un délai minimum de 12 mois après le jury du premier projet CLAP.

## **Les dossiers non éligibles**

- > Les projets qui entrent dans la validation d'un cursus d'études.
- > Les projets réalisés dans le cadre de vacances solidaires en lien avec des associations de tourisme solidaire.
- > Les dossiers des candidats qui adhèrent à un programme déjà construit par une association ou une ONG locale ou nationale.
- > Les dossiers présentés par des candidats ayant déjà été lauréats d'un CLAP pour un projet de solidarité internationale.

## **Modalités de réception**

- > Pour les dossiers hors solidarité internationale :

Les dossiers complets doivent être réceptionnés au plus tard, 10 jours avant la date du jury par courriel. Attention, un dépôt ne vaut pas passage en jury.

Les porteurs de projet doivent être en possession de la fiche de liaison des partenaires du réseau CLAP, s'ils ont été accompagnés pour le montage de leur projet.

Les contenus des projets (textes, scenarii, etc) seront joints au dossier CLAP.

- > Pour les dossiers de solidarité internationale :

Dépôt des dossiers pour le 1<sup>er</sup> mars de l'année en cours par mail.

Une rencontre avec le jury a lieu fin mars/début avril et est obligatoire pour que la candidature soit prise en compte.

## **Modalités de réalisation**

La réalisation du projet doit avoir lieu dans l'année de versement de l'aide du CLAP.

### Le jury CLAP

Tout projet répondant à ces critères fera l'objet d'une présentation orale devant un jury.

Le jury a un pouvoir souverain d'appréciation du montant de l'aide financière proposée pour validation en conseil municipal. Le jury s'appuie notamment sur les indicateurs pédagogiques d'évaluation ci-dessous (non exhaustifs) :

- > L'investissement et l'implication du ou des porteur(s).
- > L'utilité sociale et l'impact sur le territoire nantais.
- > La faisabilité du projet.
- > La sincérité et la cohérence du projet.
- > La créativité du ou des porteur(s).
- > La dynamique collective du projet.
- > La mobilisation de partenaires locaux.
- > L'opportunité du projet.

### **Article 3 – Aide à l'élaboration des projets**

La Ville de Nantes propose à l'ensemble des candidats la possibilité d'être accompagné dans l'élaboration de leur projet par des associations conventionnées pour l'aide au projet : l'ACCOORD, l'Atelier des Initiatives, L'EclectiC et TriptiC (Léo Lagrange Ouest), Parcours le Monde.

Pour un soutien spécifique, les structures partenaires sont : Makiz'art, Maison des Citoyens du Monde, Trempo, Cité Monde et Unis Cité.

### **Article 4 – Montant des aides financières et conditions de versement**

Le montant des aides financières est de 1 500 € maximum.

L'aide du CLAP finance le projet dans sa globalité.

- > Pour les dossiers hors solidarité internationale (tremplin et transformer la ville) :

Les aides sont versées après validation en conseil municipal (comptez environ 5 semaines après le passage en conseil municipal).

- > Pour les dossiers de solidarité internationale :

Le versement de la bourse au(x) candidat(s) est effectué après le retour de mission, sur présentation de la fiche de suivi, de l'attestation de formation à la solidarité internationale, d'un rapport écrit, du bilan financier et de quelques photos libres de droit.

Les lauréats doivent remettre leur rapport avant la fin de l'année d'attribution de la bourse, sauf dérogation spéciale (mission de plusieurs mois).

Les crédits affectés aux bourses CLAP sont annuels.

À défaut de présentation du rapport final ou d'un rapport intermédiaire avant la fin de l'année en cours, la bourse n'est pas versée et cette décision ne peut pas faire l'objet d'un recours.

### **Article 5 – Jury**

Les jurys se tiennent sous la présidence d'un élu de la Ville, avec un minimum de trois personnes pour chaque jury.

- > Les jurys sont constitués des représentants de la Ville, des associations jeunesse partenaires, de jeunes Nantais (anciens lauréats du CLAP) et agents de la Ville de Nantes.
- > Les jurys peuvent se dérouler dans les différents quartiers nantais.
- > Pour les projets de solidarité internationale, un jury est organisé une fois par an. Pour les projets hors solidarité internationale (tremplin et transformer la ville), un jury est organisé chaque mois.

Les lieux des jurys sont communiqués par courriel aux candidats. La présence du / des référents du projet est obligatoire pour que la candidature soit prise en compte.

## Article 6 – Engagement des lauréats

- > Il est vivement conseillé de se doter d'un support numérique (blog, page d'un réseau social ou autre) dédié au projet soutenu. Celui-ci permet de suivre la progression de l'action et de la rendre plus visible.
- > Les lauréats peuvent être invités à participer aux manifestations de la Ville de Nantes destinées à valoriser les initiatives accompagnées par le CLAP, dont l'événement SPOT ou CLAP dans les bars. Ils seront également destinataires des opportunités présentes sur le territoire et partagées par la Mission Jeunesses de la Ville de Nantes.
- > Pour les projets de solidarité internationale, les candidats ayant bénéficié d'une bourse CLAP doivent proposer une restitution de leur projet afin de faire part de leur expérience et la valoriser auprès des Nantais. Cette restitution peut prendre différentes formes (exposition, rencontre, conférence, soirée, projection...).

Les candidats qui ont obtenu une bourse s'engagent à faire mention du soutien de la Ville de Nantes dans toute communication concernant leur réalisation (logo).

## Article 7 – Suivi des projets

- > Toute modification du projet doit être signalée avec la fiche de suivi. La Ville de Nantes peut exiger le remboursement des sommes versées et utilisées dans des conditions non-conformes au respect du règlement ou en l'absence de transmission du document de suivi.

**Pour les projets de solidarité internationale**, les candidats sont invités à prendre contact avec des associations d'accompagnement aux porteurs de projets solidaires, notamment la Maison des Citoyens du Monde, avant leur départ.

Contact : [www.mcm44.org](http://www.mcm44.org) ou 02 40 69 40 17.

**Pour les autres projets**, les candidats doivent adresser à la Ville de Nantes le document de suivi, dans l'année qui suit leur passage en jury CLAP. Pour ce suivi, ils pourront être accompagnés par une association partenaire.

## Article 8 – Assurance

La Ville de Nantes n'est en aucun cas responsable des conditions dans lesquelles le projet est réalisé. Les candidats doivent eux-mêmes prendre les dispositions réglementaires et le cas échéant, les assurances nécessaires.

Pour les projets internationaux, il est conseillé de consulter la rubrique « Conseils aux voyageurs » du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères : [www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs)

## Article 9 – Pièces à joindre au dossier

Le dossier de candidature doit être composé des éléments suivants :

- > Dossier de candidature.
- > RIB.
- > Attestations signées (*attestation désignant le porteur de projet / attestation des participants / attestation parentale pour les mineurs, fiche de liaison du partenaire CLAP*).

En complément pour les projets de solidarité internationale : attestation de l'organisme de formation, programme de la formation suivie.

Pour les autres projets : échéancier, textes du projet, script, paroles, textes, ...

## LES ATTESTATIONS DEMANDÉES

### Attestation désignant le porteur du projet

Je soussigné.e : .....

déclare avoir pris connaissance du règlement du CLAP et certifie exacts les renseignements fournis dans le présent dossier.

Par ailleurs, je déclare être le porteur du projet

.....  
.....

Date : .....

Signature du porteur du projet :

Signatures des autres participants :

## Attestation des participants

Nous soussigné.e.s :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

déclarons avoir pris connaissance du règlement du CLAP, et nous engageons à le respecter.

Signature des participants :

## Autorisation parentale pour les personnes mineures

Je soussigné.e Madame / Monsieur : .....

certifie avoir pris connaissance du projet : .....

que Madame / Monsieur : .....

se propose de réaliser dans le cadre du CLAP.

Je l'autorise à participer à ce projet et je m'engage à lui laisser une entière autonomie de gestion de l'aide accordée par la Ville de Nantes.

Fait à ..... le .....

Signature<sup>(1)</sup> du père ou de la mère ou de la personne investie de l'autorité parentale

<sup>(1)</sup> Faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

**Pour plus d'informations :**

jeunesse@mairie-nantes.fr - 02 40 41 65 24

metropole.nantes.fr/clap